Avis d'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de St-Roch

Par l'arrêté n° 3 du 15 novembre 2019

le Président de la Communauté de Communes Gâtines Choisilles – Pays de Racan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU de la commune de St-Roch, afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUh Le Fourgon et d'étendre très légèrement le secteur Aha de la rue de La Picherie.

Cette enquête précède la phase d'approbation de la modification n°1 du PLU par le conseil communautaire qui doit intervenir à l'issue de l'enquête publique et au vu de ses résultats.

A cet effet.

Madame SAVELON Edith a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de St-Roch, pendant 33 jours du lundi 2 décembre 2019 jusqu'au vendredi 3 janvier 2020 à 17 heures

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de modification n°1 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public en mairie de St-Roch, ainsi qu'au siège administratif de la Communauté de communes Gâtines Choisilles – Pays de Racan (CCGCPR), aux jours et heures habituels d'ouverture (Lundi 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 – Mardi 8h30 à 12h00 fermé le mardi après-midi – Mercredi à vendredi 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15).

Les dossiers seront également consultables :

- sur un poste informatique en mairie de St-Roch
- sur le site internet de la CCGCPR : www.gatine-racan.fr ;
- sur le site internet de la commune de St-Roch : www.saint-roch.fr

Toute information relative à la présente enquête publique peut être demandée au Président de la Communauté de Communes Gâtines Choisilles – Pays de Racan par voie postale (CCGCPR, Le Chêne Baudet, 37360 St-Antoine-du-Rocher) ou par mail : accueil@gatine-racan.fr.

Le commissaire enquêteur recevra :

- Lundi 2 décembre 2019 de 9 heures à 12 heures, Mairie de Saint-Roch, Salle du Conseil Municipal
- > Mercredi 18 décembre de 14 heures à 17 heures, Mairie de Saint-Roch, Salle du Conseil Municipal
- > Vendred 3 janvier 2020 de 14 heures à 17 heures, Mairie de Saint-Roch, Salle du Conseil Municipal

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres déposés en mairie de St-Roch et au siège administratif de la CCGCPR, être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège administratif de la CCGCPR ou envoyées sur la boîte mail dédiée : accueil@gatine-racan.fr.

Pendant la durée de l'enquête, un poste informatique sera également à disposition pour que le public puisse consulter les fichiers PDF du dossier.

Le dossier de modification n°1 du PLU de St-Roch a fait l'objet d'une décision de la Mission régionale d'autorité environnementale Centre Val de Loire après examen au cas par cas de non soumission à évaluation environnementale en date du 08 novembre 2019. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le Rapport de Présentation de la modification du PLU.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège administratif de la CCGCPR, ainsi que sur le site internet de la CCGCPR où ils pourront être consultés pendant un délai d'1 an.